



RÈGLEMENT

DU LOCAL COMMUN 20b

Buts visés par la location

L'Association des habitant.e.s des Fiches Nord a le plaisir de mettre à disposition de ses membres une salle de 45m², afin d'y organiser tout type d'événement privé respectant les conditions suivantes.

L'Association rend attentifs ses membres que ces locaux se trouvent au-dessous des fenêtres et balcons des voisin.e.s et prie les utilisateur.rice.s de veiller au bruit occasionné par les invités, dans un esprit de vivre-ensemble.

Nous espérons que vous et vos invité.e.s y passerez d'agréables moments.

Conditions générales

La location est ouverte aux membres de l'association des habitant.e.s des Fiches Nord.

Le/la locataire s'engage à respecter toutes les règles stipulées dans ce règlement et à faire appliquer les lois et la prévention concernant les mineurs et l'alcool.

Toute vente de boissons (alcoolisées ou non), d'organisation de jeux ou spectacles payants, de vente quelconque est soumise à autorisation délivrée par le service de l'économie de la Ville de Lausanne, rue du Port-Franc 18, 1003 Lausanne, tél. : 021 315 32 51/52/53.

Le fait que l'autorisation du service de l'économie soit obtenue ou non, ne vous soustrait pas aux frais d'annulation (voir article spécifique). Sans autorisation, la location sera annulée, à vos frais.

L'Association décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dégât aux objets et matériel propriété du locataire, de tiers ou propriété de l'association dans les locaux mis à disposition.

L'utilisateur.rice doit être couvert.e par une assurance responsabilité civile.

Un kit d'aide à l'utilisation est transmis pour chaque location, par email lors de la validation des réservations.

Réservation et annulation

Les locations se font via : <https://association2.lesfichesnord.ch/louer-un-local-communautaire/>

Les manifestations organisées par l'Association des habitant.e.s des Fiches Nord ont la priorité sur toutes les autres demandes de location.

La réservation est effective par validation du.de la responsable des locaux.

Il n'y a pas de frais d'annulation.

La demande d'annulation devra être envoyée par email à locaux@lesfichesnord.ch.

Tarifs et caution

Le tarif est de 70 CHF par jour.

Aucune caution n'est demandée.

Horaires de location

Le local peut se louer les lundis, mardi, mercredis, jeudis, vendredis et les samedis de 11h00 jusqu'à **20h00 maximum** (occasionnellement durant les vacances scolaires).

Il n'est pas possible de louer uniquement la placette extérieure.

Remise des clés

Les clés sont remises via une boîte clé et un code transmis par email.

Règles d'utilisation

La manifestation doit impérativement être terminée et le local (et ses extérieurs si nécessaire) nettoyé et vidé à 20 heures, afin de préserver la tranquillité des voisin.e.s.

Les tables peuvent être utilisées sur la placette. Si c'est le cas, merci de tenir compte du bruit afin de préserver la tranquillité des voisin.e.s.;

Les **chaises** ne doivent pas être utilisées hors du local;

Il n'est **pas autorisé** d'utiliser un appareil diffuseur de son, de façon à ne pas nuire au voisinage au vu de la proximité des habitations;

Signaler immédiatement, tout dégât occasionné au local, au matériel ou aux alentours ;

Il est interdit d'utiliser les locaux comme dortoirs ;

Il est interdit de fumer dans le local loué ;

Les animaux domestiques sont interdits ;

Le.la locataire a l'interdiction de céder tout ou une partie des locaux loués à un tiers;

L'affichage et les décorations sont possibles sur les panneaux et crochets prévus à cet effet.

Il n'est pas autorisé de cuisiner à l'extérieur des locaux, que ce soit avec un barbecue, plancha ou tout autre moyen de cuisson.

Parcage des véhicules

Les places de parc visiteur se trouvent dans les parkings souterrains de chaque immeuble.

Le parcage sur les deux zones de rebroussement ou zone temporaires sont amendables par le.la concierge du quartier (CHF 120,-).

Nettoyage

Le nettoyage des locaux, de leurs abords et le nettoyage de la vaisselle incombent au locataire.

Défauts d'usage

L'association du quartier des Fiches Nord se réserve le droit de faire exécuter tous travaux rendus nécessaires par la faute du locataire, aux frais de celui-ci et/ou d'interdire l'accès à la location à toute personne qui ne respecterait pas ce règlement.

La perte de la clé confiée entraîne le remplacement de tous les cylindres et clés du local aux frais du locataire responsable.

Par sa réservation sur le site de l'Association, le.la locataire atteste avoir pris connaissance du règlement de location et en accepte les conditions.